

MINISTRE DES TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION

OBSERVATOIRE NATIONAL DES TRANSPORTS



OGEFREM



ANNUAIRE DES TRANSPORTEURS EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO

Radio Okapi/Photo Jehu Bompengo



EDITION 2016

Introduction

Cet annuaire qui est publié sur le web (internet) permettra de rendre visibles dans le monde des affaires, les transporteurs exerçant en **République Démocratique du Congo**. Par cette publication, l'**Office de Gestion du Fret Multimodal OGEFREM** en sigle, par le biais de l'**Observatoire National des Transports**, entend apporter aux différents intervenants du secteur de transport, les informations nécessaires dans l'exercice de leurs activités et cela dans le cadre de sa noble mission **d'assistance aux chargeurs**.

A. TRANSPORTEURS ROUTIERS

B. TRANSPORTEURS FERROVIAIRES

S.N.C.C (Société Nationale de Chemin de Fer du CONGO)



Historiques

Avant la création de la SNCC

- **4 janvier 1902**: Constitution à Bruxelles de la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs africains (C.F.L.)
- **11 mars 1902**: Création de la Compagnie du Chemin de fer du Katanga (C.F.K).
- **31 octobre 1906**: Constitution de la Compagnie du Chemin de fer du Bas Congo au Katanga (B.C.K).
- **16 septembre 1927**: Création de la Société des Chemins de fer Léopoldville - Katanga-Dilolo (L.K.D).
- **25 février 1952**: Fusion du L.K.D et C.F.K pour constituer la Compagnie des Chemins de fer Kinshasa- Dilolo- Lubumbashi (K.D.L).
- **1961**: Subdivision du B.C.K. en ancienne B.C.K. de droit belge et en Nouvelle Compagnie B.C.K. de droit congolais.
- **24 novembre 1970**: Reprise de toutes les activités de la Nouvelle B.C.K. par la Société congolaise K.D.L.

Création de la SNCC (Entreprise publique)

La **SNCC (Société Nationale des Chemins de fer du Congo)**, anciennement dénommée **SNCZ (Société Nationale des Chemins de fer Zaïrois)** a connu plusieurs reformes dont voici les plus marquantes :

Le 2 décembre 1974, création de la SNCZ par l'**ordonnance –loi nr 074-027** suite à la fusion des anciens réseaux de transport à savoir :

- la compagnie des chemins de fer Kinshasa -Dilolo- Lubumbashi (K.D.L),
- l'office des chemins de fer des grands lacs (C.F.L), ex Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs africains (C.F.L.)
- les Chemins de fer vicinaux du Zaïre (CVZ),
- les Chemins de fer Matadi- Kinshasa (CFMK) et le Chemin de fer du Mayumbe (CFM).

Le 3 avril 1991, par **ordonnance nr 91-036** portant modification des statuts de la SNCZ, **la Société est scindée en quatre entités :**

- la SNCZ holding,
- l'Office des Chemins de fer du Sud (OCS),
- la Société des chemins de fer de l'Est (SFE),
- et l'Office des chemins de fer des Uélé (CFU).

Le 7 novembre 1995, par **Décret-loi n° 0050**, la SNCZ est **recréée avec la fusion de la SNCZ holding, de l'OCS et de la SFE.**

En 1995, intervient la signature d'un accord cadre cédant l'exploitation des chemins de fer à une société privée dénommée **SIZARAIL**, laquelle est dissoute en 1997.
Le 25 février 1997, par décision n° 001/97, la SNCZ devient SNCC

Transformation de la SNCC en Société commerciale

La Société Nationale des Chemins de Fer du Congo, anciennement Entreprise Publique à caractère commercial et industriel, **a été transformée d'abord en 2010**, en société commerciale (**Société Anonyme à Responsabilité Limitée**) par la publication de ses nouveaux statuts au Journal Officiel de la république Démocratique du Congo du 29 décembre 2010.

Puis **,en date du 6 septembre 2014** à Kinshasa ,l 'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la SNCC a approuvé les nouveaux statuts de l'entreprise au termes desquels la SNCC a cessé d'être une SARL (Société par actions à Responsabilité Limitée) et est devenue à ce jour une **Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'administration** . Ces statuts ont été déposés le 10 septembre 2014, au greffe du Tribunal de Commerce de Lubumbashi, lieu du siège social , suivant l'acte de dépôt numéro AS NRC 416.

Objet social

La Société Nationale des Chemins de Fer Société anonyme, en sigle « S.N.C.C. SA » a pour objet social :

- L'exploitation des chemins de fer et des ports ainsi que des services de transport par route et voies d'eau ;
- L'étude, la construction et l'exploitation des chemins de fer et des ports ainsi que des services de transport par route et voies d'eau qui lui seraient concédés ;
- L'exploitation de tous services connexes ou accessoires aux activités citées ci-dessus.

Elle pourra aussi s'intéresser par voie d'apports, souscription, fusion, participation financière, ou sous toute autre forme, aux sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien, ou de nature à faciliter, développer directement ou indirectement son activité.

Et d'une manière plus générale, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à un quelconque des objets précités ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter ou d'en favoriser le développement, la réalisation ou l'extension.

LE RESEAU

La S.N.C.C. SA acteur important de développement économique de la RDC

Avec ses 2.345.409 km de superficie, la République Démocratique du Congo est un pays plutôt semi enclavé qui dispose de 37 km de façade maritime sur l'océan Atlantique.

La mise en exploitation d'un réseau des chemins de fer aujourd'hui long de 3.641 km, d'un réseau lacustre et fluvial de 2 231 Km auxquels s'ajoutent 260 Km de route, capable de charrier de grandes masses des biens et des produits, et d'assurer la mobilité des personnes à l'intérieur du pays fait de la S.N.C.C SA un vecteur du développement et de l'expansion économique certaine de la RDC.

Système de transport multimodal

Le réseau ferroviaire de la SNCC dessert douze des vingt six provinces de la République Démocratique du Congo, à savoir:
le Haut Katanga, le Lualaba, le Haut -Lomami, le Tanganyika ,le Kasai central, le kasai oriental, le kasai,le Lomami, la province de la Tshopo , la province du Nord Kivu, la province du Sud Kivu et le Maniema .

La SNCC gère un **système de transport multimodal** composé :

- d'un réseau ferroviaire interconnecté de 3.641 km (dont 858 km électrifiés) y compris le tronçon Ubundu –Kisangani (125 km) ;
- d'un réseau sur le lac Tanganyika (1.425 km) qui relie la République Démocratique du Congo à la Zambie, à la Tanzanie et au Burundi ;
- d'un réseau sur le lac Kivu reliant Bukavu à Goma (106 km) ;
- d'un réseau routier Kalundu–Bukavu (128 km) ;
- d'un réseau fluvial du Bief moyen de Kindu à Ubundu (310 km) et du Bief supérieur de Kongolo à Malemba – Nkulu (390 km).
- A cela, s'ajoutent 320 km des raccordements et 132 Km de corridor Rail-Route (ferroustage) entre Mwene-Ditu et Mbuji-Mayi, à destination de la gare routière de Lukelenge (Mbuji-Mayi), Terminal doté d'un Complexe avec un magasin d'une capacité de stockage de 12 000 tonnes.

858 km électrifiés sur 3641 km du réseau SNCC

La région Copperbelt est au cœur de l'électrification du chemin de fer de la SNCC . C 'est en effet le premier chemin de fer à mettre en exploitation industrielle des sections électrifiées sur 858 km, représentant un tiers du réseau SNCC long de 3641 Km.

Les travaux d'électrification ont eu lieu entre 1952 et 1970 de manière suivante:

Likasi –Tenke (105 km) en 1952,

Tenke -Kolwezi (104 km) en 1954,

Likasi- Lubumbashi (124 Km) en 1956,

Tenke –Lubudi (103 km) en 1958 ,

Lubudi– Luena (81 km) en 1962,

Kolwezi-Lufupa-Mutshatsha (149 km) en 1963

et Luena –Kamina (179 km) en 1970 .



Sous station électrique à Likasi

Pour assurer la maintenance de ce réseau ,la région Copperbelt dispose d'une Division Électricité et Télécommunications qui gère un atelier caténaire de maintenance des sous stations électriques pour toute l'entreprise, et un atelier de maintenance des équipements électroniques et d'entretien des appareils WEBB THOMSON. on y compte 7 sous stations de 25 kV sur les 11 du réseau. La maintenance des locomotives électriques est assurée par la Division Atelier traction électrique (ATTE), unique en son genre à la SNCC.



Quatrième chemin de fer africain en longueur.

Les 4 086 km de voies ferrées de la S.N.C.C. hissent la RDC à la 4^{ème} place parmi les pays d'Afrique en longueur, après l'Afrique du Sud (20 384 Km), l'Egypte (5.063) et le Soudan (4.750 Km)

Réseau interconnecté aux différents réseaux de chemins de fer de la région australe ,avec liens directs sur plusieurs ports.



Gare de Sakania (km 0)

La SNCC SA est en interconnexion au Sud avec les réseaux de l'Afrique australe par la Zambie (Sakania), à l'Ouest par la ville de Dilolo avec les Chemins de fer de Benguela et au Nord avec la SCTP (Société commerciale des transports et des ports) ex ONATRA (Office national de transports) par la voie fluviale ainsi qu'à l'Est par Kalemie sur le lac Tanganyika.

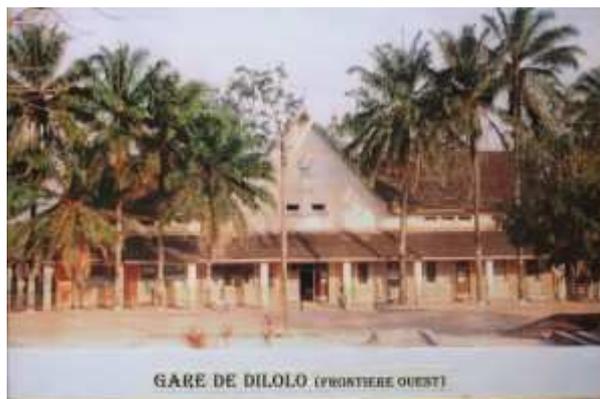
La S.N.C.C. SA offre ainsi à la RDC quatre voies d'évacuation (import-export) qui sont : Sakania, Dilolo, Kalemie et Matadi via Ilebo.



La barge **Lukuga** accosté au port de Kalemie

Ce qui lui permet de déboucher sur **cinq principaux couloirs de transit** ou **corridors**, à savoir :

- le corridor Nord aboutissant au port de Mombasa au Kenya en transitant par le port de Kigoma,
- le corridor EST jusqu'au port de Dar-es-Salaam en Tanzanie (2.546 Km),
- le corridor sud suivant les axes RDC-Zambie- Zimbabwe- Mozambique conduisant aux ports de Beira et Maputo (3.050 Km) au Mozambique, et RDC- Zambie-Botswana- République d'Afrique du Sud jusqu'aux ports Sud-Africains de Durban (3.639), East-London, Port Elisabeth et Cape Town,
- Le corridor OUEST (Lobito) suivant l'axe Zambie- RDC- Angola jusqu'au port angolais de Lobito (1.870 Km),
- le corridor national sur l'axe Lubumbashi- Kananga- Ilebo- Kinshasa - Matadi (2.506 Km) appelée voie nationale (2.655 km) et sa bretelle Kinshasa-Kisangani.



Gare de Dilolo (Frontière Ouest de la RDC)

C. TRANSPORTEURS AERIENS

D. TRANSPORTEURS FLUVIAUX ET LACUSTRES

E. TRANSPORTEURS ET AFRETEURS MARITIMES

F. TRANSPORTEURS PAR PIPELINE



S.E.P CONGO

1 Avenue des Pétroles

Kinshasa, République Démocratique du Congo

Tél. : +243 (0) 81 555 4912 ou +243 (0) 99 601 3599

Email : contact@sep.cd

Société d'économie mixte, SEP Congo a pour mission d'assurer l'approvisionnement en produits pétroliers de l'ensemble du territoire de la RDC. Elle dédouane les produits pétroliers importés, les transfère vers des dépôts de stockage d'où ils sont acheminés par transport terrestre, fluvial, ferré et par pipeline vers l'utilisateur final, pour le compte de ses actionnaires et partenaires. Ces missions

relèvent à la fois de l'intérêt public et privé.

Les atouts de SEP Congo

- Exploitation du Terminal pétrolier Voie Ouest de Ango – Ango (Matadi), 1er site de réception des importations de produits blancs (raffinés) de la RDC;
- Exploitation du pipeline Matadi-Kinshasa, 720 km;
- Maillage de dépôts de distribution et d'agences en douane dédiées à la collecte de taxes pétrolières, sur l'ensemble du territoire national, dans les principales zones de population et d'économie;
- Principal contributeur des statistiques du pays de l'aval pétrolier;
- Outil d'exploitation répondant aux normes internationales;
- Première flotte de transport pétrolier du pays;
- Quatre laboratoires de certification aux standards internationaux;
- Personnel spécialisé et formé aux techniques spécifiquement pétrolières;
- Système d'information intégré par VPN;
- Politique Sécurité et HSEQ;
- Assistance technique d'une major pétrolière internationale;
- Société d'économie mixte (capital majoritaire privé) assurant une mission d'intérêt public.



La capacité de stockage de SEP Congo est de 236 000 m³ pour un total annuel distribué supérieur à 1 million de m³ en 2013. Elle est répartie dans les 26 provinces de la RDC à travers 39 dépôts pétroliers et bases logistiques.

Les produits pétroliers sont stockés après avoir été réceptionnés aux trois points d'entrée de la RDC : à l'Ouest par tankers, indirectement via la SOCIR (Moanda) et directement via Ango-Ango (Matadi), au Sud par camions ou wagons citernes et à l'Est par camions ou par voie lacustre. 70% des produits importés en RDC transitent par le terminal pétrolier de Ango-Ango.

Les produits stockés sont l'essence sans plomb (supercarburant), le gazole, le fioul lourd, le pétrole, le Jet A1 et les huiles industrielles de base.